



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.1/PV.982  
12 novembre 1958

FRANCAIS

Treizième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,  
le mercredi 12 novembre 1958, à 10 h. 30.

Président :

M. URQUIA

(Salvador)

Question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques [point 60 de l'ordre du jour]

- a) Interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires, suppression des bases militaires étrangères situées sur le territoire d'autres pays et coopération internationale touchant l'étude de l'espace cosmique;
- b) Programme de coopération internationale en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique.

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.982. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

58-26945

## POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

## QUESTION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE A DES FINS PACIFIQUES :

- a) INTERDICTION DE L'UTILISATION DE L'ESPACE COSMIQUE A DES FINS MILITAIRES, SUPPRESSION DES BASES MILITAIRES ETRANGERES SITUEES SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES PAYS ET COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT L'ETUDE DE L'ESPACE COSMIQUE;
- b) PROGRAMME DE COOPERATION INTERNATIONALE EN CE QUI CONCERNE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La Commission va commencer aujourd'hui la discussion générale de la question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, point qui comprend deux paragraphes, a) et b). Je vous ferais observer qu'en ce qui concerne le paragraphe a), un projet de résolution a été déposé par la délégation de l'Union soviétique. Ce projet de résolution figure dans le document A/C.1/L.219.

Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le développement rapide de la science et de la technique au cours des dernières décades et en particulier depuis la fin de la guerre s'est manifesté par des découvertes et des inventions remarquables et spécialement dans le domaine de l'énergie nucléaire, la science des fusées et d'autres domaines qui ont ouvert à l'humanité les perspectives les plus larges de progrès encore plus vastes dans toutes les branches de la science et de la technologie.

En octobre 1957, l'envoi, par l'Union soviétique, du premier satellite artificiel a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité. On peut considérer aujourd'hui comme résolu le problème scientifique de la conquête de la gravité. L'espace cosmique est maintenant ouvert à l'homme.

Ces grandes découvertes de la science et le progrès technique qu'elles ont permis témoignent de la puissance de l'esprit humain et représentent une victoire remarquable de la connaissance humaine sur les forces majestueuses de la nature. Il n'est pas possible, cependant, de fermer les yeux sur la situation qui s'est créée. Les relations entre les Etats sont empoisonnées par le venin de la méfiance et des soupçons, certains Etats se sont formés en blocs militaires fermés, de nouveaux blocs d'Etats se forment sans cesse et la course aux armements continue de se développer de plus belle, particulièrement dans le domaine des armes nucléaires.

M. Zorine (URSS)

Dans ces conditions, la question de prévenir la guerre nucléaire, guerre qui menace de manière constante le genre humain si un accord n'était pas conclu sur l'arrêt de la course aux armements, sur l'interdiction de l'arme nucléaire, se pose de manière particulièrement aiguë. Nous devons régler ces problèmes de manière que les progrès de la science et de la technologie puissent être tournés vers l'amélioration du sort du genre humain. Malheureusement, nous sommes obligés de constater que les progrès accomplis dans les différents domaines de la science et de la technique et en particulier celui de la conquête de l'espace extra-atmosphérique, se trouvent de plus en plus utilisés à des fins militaires. La course aux armements qui provoque un accroissement considérable des armes de destruction massive, est dirigée maintenant vers le perfectionnement des fusées qui utilisent, au cours de leur vol, l'espace extra-atmosphérique. Au cours de ces derniers temps, la course aux armements, dans le domaine des armes atomiques et des fusées, a acquis aux Etats-Unis et dans d'autres pays d'Occident, une accélération considérable.

Les budgets militaires destinés à ces fins augmentent tous les jours. Aux Etats-Unis, comme nous pouvons le savoir, des sommes considérables sont dépensées, qui s'élèvent à des dizaines de milliards de dollars.

En février 1958, le Ministère de la défense des Etats-Unis a publié une liste de 34 types de fusées sur lesquels travaillent les organisations militaires américaines. Cependant, ainsi que la presse l'a rapporté, les travaux portent, en réalité, sur un nombre plus grand de types de fusées que n'en comporte cette liste. Les fusées des types Atlas, Titan, Polaris, Minute Man coûtent des millions de dollars aux contribuables américains. Le seul projet de fusées Navajo, qui a été abandonné, a coûté à lui seul 700 millions de dollars.

Dans un numéro d'octobre de Newsweek, la compagnie General Electric communiqué qu'en 1958 les Etats-Unis consacreront, aux seules fins de la technique et du développement scientifique, une somme de 5 milliards 600 millions de dollars.

Afin de maintenir les dépenses militaires à un niveau si élevé, les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique font renaître artificiellement la psychose de guerre et menacent l'homme de la rue d'une guerre cosmique. Dans la presse et dans la radio d'un certain nombre de pays occidentaux, et particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, on fait un tapage énorme autour des plans d'attaque contre l'Union soviétique et contre d'autres pays épris de paix, par l'intermédiaire de l'espace cosmique. Les hommes d'Etat et les chefs militaires américains font de plus en plus souvent état de plans portant établissement d'un contrôle américain sur la lune et sur l'espace cosmique en général.

Cette tendance a été suivie également par certains sénateurs américains. En janvier de cette année, le sénateur américain Lyndon Johnson qui, je crois, aura l'honneur de participer à notre discussion, a demandé au Gouvernement des Etats-Unis de prendre des mesures destinées à conquérir l'espace cosmique. A ce propos, il a alors notamment déclaré :

"Le contrôle de l'espace cosmique signifie le contrôle de l'ensemble du monde. Il serait bien plus complet que n'importe quelle domination obtenue par les armes, les armées ou l'occupation. De l'espace cosmique, les maîtres de l'infini seront en mesure de contrôler le climat sur terre, de provoquer la sécheresse ou l'inondation, de modifier les niveaux de la mer, de dévier le Gulf Stream et de transformer un climat tempéré en un climat froid."

Il est vrai que, dans la presse américaine, la déclaration de M. Johnson a été critiquée. Le 9 janvier 1958, le New York Times écrivait à ce sujet :

"Dans son analyse [de M. Johnson] du problème national de la défense, il n'est pour ainsi dire pas fait mention des questions autres que celles ayant un caractère militaire et du problème de la conquête de l'espace cosmique. Il semble que M. Johnson ait été victime de cet assombrissement des teintes et de l'horizon dont il a lui-même parlé et au sujet desquels il a lancé un avertissement."

Mais M. Johnson a eu des émules. Le général Boushey, Directeur adjoint du Service du développement scientifique au Ministère de l'air des Etats-Unis, a présenté des plans véritablement fantaisistes en ce qui concerne la création de bases militaires américaines sur la lune, de manière à pouvoir porter de là des coups mortels aux villes de l'Union soviétique. Il est suivi en cela par le général White, chef d'état-major des armées des Etats-Unis, qui considère que ces dernières doivent placer l'espace cosmique sous leur contrôle le plus strict.

Le Directeur du Service balistique de l'armée américaine, le général Medaris, se lance, lui aussi, dans l'espace cosmique, poursuivi qu'il est par l'idée que la guerre prochaine y sera nécessairement menée.

Ce serait une erreur de négliger de telles déclarations et de dire tout simplement qu'elles appartiennent au domaine de la fantaisie. Ces déclarations des chefs américains ne sont que le reflet d'une ligne politique déterminée des milieux dirigeants des Etats-Unis, qui prévoit l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires.

M. Zorine (URSS)

Les progrès rapides accomplis dans le domaine du perfectionnement des fusées balistiques intercontinentales ont, sans aucun doute modifié les conceptions de la guerre qui prévalaient jusqu'à ce jour. A l'heure actuelle, celui qui déclencherait une guerre ne pourrait espérer rester hors d'atteinte, où qu'il se trouve. Une riposte immédiate parviendrait à le frapper sur les points les plus éloignés de la terre.

Avec persévérance, l'Union soviétique lutte pour la paix et contre la guerre. Au cours de toutes les années d'après guerre, l'Union soviétique a concentré ses efforts sur l'arrêt de la course aux armements qui continue de maintenir le monde sous la menace d'une guerre destructrice. Elle veut l'interdiction de l'arme atomique et thermo-nucléaire et la destruction de tous les stocks de ces armes. Le Gouvernement soviétique s'en tient fermement à la position selon laquelle seule l'interdiction de l'arme nucléaire pourrait dissiper la menace d'une guerre nucléaire qui pèse sur l'humanité. Il est évident que la conclusion de cet accord réglerait automatiquement la question de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique, étant donné que le danger véritable ne réside pas dans les fusées elles-mêmes, mais dans la tête nucléaire que ces fusées amènent au but.

On est bien obligé de tenir compte du fait qu'un tel accord n'a pas été conclu. Les gouvernements occidentaux - et, en tout premier lieu, ceux des Etats-Uni et du Royaume-Uni - ne veulent même pas entendre parler de l'interdiction de l'arme nucléaire et thermo-nucléaire. Au contraire, ils fondent tous leurs plans militaires sur l'utilisation de ces armes.

Aujourd'hui, les Etats-Unis disposent de l'arme nucléaire sur leurs bases militaires installées sur le territoire d'autres pays : en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen et au Proche-Orient, en Asie et en Extrême-Orient. Ils brandissent l'arme nucléaire et menacent de la lancer de leurs bases contre l'Union soviétique, la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée et d'autres pays socialistes. Récemment, ils ont menacé de l'arme atomique les pays arabes qui se sont engagés dans une lutte pour leur indépendance nationale.

Ces conditions ne sauraient, de toute évidence, contribuer à la solution du problème de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique. Cependant, ce problème doit être résolu. Quelle est donc la voie que l'on pourrait suivre pour assurer

M. Zorine (URSS)

une utilisation exclusivement pacifique de l'espace cosmique sans menacer en rien la sécurité de n'importe quel Etat? Cette voie est précisément indiquée dans les propositions faites par le Gouvernement de l'Union soviétique le 15 mars dernier en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires, la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire d'autres pays et l'établissement de la coopération internationale pour l'étude de l'espace cosmique. Dans ces propositions, de même que dans le projet de résolution qui a été présenté le 7 novembre par la délégation de l'Union soviétique (A/C.1/L.219), l'Union soviétique propose la conclusion d'un accord international très vaste qui comprendrait les dispositions essentielles suivantes :

1) Interdiction d'utiliser l'espace cosmique à des fins militaires et obligation faite aux Etats de ne procéder au lancement de fusées dans l'espace cosmique que conformément à un programme international établi d'un commun accord;

2) Suppression des bases militaires étrangères sur le territoire d'autres Etats et, en premier lieu, en Europe, dans le Proche et le Moyen-Orient et en Afrique du Nord;

3) Institution, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'un contrôle international approprié de l'exécution des engagements susmentionnés;

4) Création d'un organe des Nations Unies pour la coopération internationale touchant l'étude de l'espace cosmique.

Ainsi, le Gouvernement soviétique a pris l'initiative de proposer l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires. On pourrait demander pourquoi l'Union soviétique lie la question de l'interdiction de l'utilisation militaire de l'espace cosmique à celle de la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire d'autres pays. Si l'on examine ce problème avec tout le sérieux qu'il mérite et avec l'intention d'en trouver la solution, il est indispensable de tenir compte d'une manière égale, tant de la sécurité des Etats-Unis d'Amérique que de celle de l'Union soviétique et des autres pays. Si l'on ne recherche pas d'avantages militaires et stratégiques pour l'une des parties, il est naturel que la solution soit celle qui consiste à interdire l'utilisation militaire de l'espace cosmique, en accompagnant cette interdiction de la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire d'autres pays. Il va de soi que,

M. Zorine (URSS)

pour l'exécution de ces mesures, un contrôle international doit être institué dans le cadre des Nations Unies. C'est uniquement cette solution qui permettrait d'escompter que la paix régnerait, non seulement dans l'espace cosmique, mais également sur la terre, ce qui, après tout, est pour nous plus important.

Certains dirigeants et la presse de l'Occident s'opposent à la proposition soviétique en déclarant que la question de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique et celle de la liquidation des bases militaires étrangères ne sont pas équivalentes et qu'il n'est pas possible de les mêler.



M.Zorine (URSS)

On peut fort bien comprendre le sens de ces arguments, et leur utilité. En fait, ils ont pour effet de couvrir la tentative faite par les milieux militaires américains d'obtenir pour les Etats-Unis d'Amérique certains avantages stratégiques bien déterminés. Dans le message du Président du Conseil des Ministre de l'Union soviétique, M. Krouchtchev, au président Eisenhower, le 22 avril 1958, il est indiqué que l'Union soviétique est disposée à conclure un accord qui prévoirait l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires et qui ne permettrait l'envoi de fusées dans l'espace cosmique que conformément à un programme de recherches internationales concertées. Dans ce message, il est également indiqué que l'on ne peut ignorer le fait que l'arme nucléaire et thermonucléaire peut être amenée au but non seulement grâce aux fusées intercontinentales, mais aussi grâce aux fusées à court et à moyen rayon d'action, ainsi que grâce à l'aviation de bombardement qui se trouve être disposée sur de nombreuses bases militaires américaines dispersées dans des régions voisines de l'Union soviétique.

Les Puissances occidentales - et en tout premier lieu, bien entendu, les Etats-Unis - renonçant à une solution simultanée du problème de l'utilisation à des fins militaires de l'espace cosmique et de celui de la liquidation des bases militaires sur des territoires étrangers ont ainsi dévoilé devant le monde entier le fait que, dans la question de l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace cosmique elles sont guidées non point par des considérations pacifiques - car la menace d'une guerre nucléaire, qui pèse sur l'humanité, ne les intéresse en aucune manière - mais par leur désir d'obtenir pour elles-mêmes des avantages militaires visant à l'affaiblissement du potentiel de l'Union soviétique et de ses possibilités de défense.

En vérité, ce n'est un secret pour personne qu'aussitôt après la guerre les Etats-Unis se sont lancés dans une construction hystérique et effrénée de bases militaires sur les territoires étrangers, dans le voisinage des frontières de l'Union soviétique et d'autres Etats pacifiques. Sur ces bases se trouvent à l'heure actuelle disposées, ou sont en voie de disposition, des unités d'aviation de bombardement, des fusées à rayon d'action moyen et court, qui sont destinées à mener à son but l'arme nucléaire. Personne n'ignore plus aujourd'hui - et cela

M. Zorine (URSS)

ressort d'ailleurs de nombreuses déclarations faites par les hommes d'Etat politiques et militaires américains - que ces bases sont destinées à menacer de l'arme nucléaire l'Union soviétique et les pays qui sont ses alliés.

La question de l'accroissement de la puissance en armes nucléaires et en fusées, ainsi que la disposition de celles-ci a été, comme on l'a indiqué, le sujet essentiel des négociations intervenues récemment à Washington entre les Ministres de la défense nationale américain et britannique.

Les Etats-Unis ont déjà envoyé des fusées porteurs de têtes nucléaires au-delà de l'océan; ces fusées sont destinées à des bases militaires en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en Allemagne occidentale, en Italie et également en Turquie. Bien entendu, les fusées intercontinentales munies de têtes nucléaires dirigées contre l'Union soviétique représentent une arme puissante. Mais est-il possible de considérer comme moins dangereuses les fusées américaines à tête nucléaire, du type Thor, Jupiter et autres fusées de court et de moyen rayon d'action qui pourraient être envoyées sur le territoire de l'Union soviétique à partir de bases militaires américaines disposées dans des pays étrangers?

Des destructions tout aussi importantes pourraient être causées par une bombe thermonucléaire lancée d'un avion.

Les préparatifs militaires des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN représentent une menace sérieuse pour la sécurité de l'Union soviétique et des Etats épris de paix qui sont ses amis. Pourquoi donc, dans ces conditions, les Etats-Unis d'Amérique insistent-ils, dans les propositions qu'ils ont faites jusqu'à présent, sur l'établissement d'un contrôle des fusées balistiques intercontinentales, alors qu'ils passent sous silence la question de la liquidation de leurs bases militaires sur les territoires étrangers qui représentent une menace réelle pour la sécurité de l'Union soviétique et de toute une série d'autres Etats? N'est-il pas clair que l'arme nucléaire et thermonucléaire reste un puissant moyen de destruction massive, indépendamment du fait de savoir si cette arme est envoyée à son but au moyen de fusées militaires ou lancée à partir de l'avion classique qui s'est envolé de bases militaires américaines disposées en Europe, au Moyen ou au Proche-Orient comme en Extrême-Orient?

M. Zorine (URSS)

Le lien entre ces questions est reconnu d'ailleurs par les pays occidentaux. Un exemple assez remarquable peut en être trouvé dans les considérations du Christian Science Monitor en date du 9 septembre qui indiquait que tant que les Etats-Unis ne disposeraient pas de la fusée balistique intercontinentale, ils miseraient sur leurs fusées à rayon d'action moyen jusqu'à 1.500 milles ainsi que sur leurs forces stratégiques aériennes. Le journal ajoutait : "Tracez donc sur la carte des demi-cercles d'un rayon de 1.500 milles sur le territoire soviétique, à partir des bases américaines prévues en Europe, en Turquie, au Pakistan et ailleurs et vous verrez alors que ces cercles couvriront pratiquement la totalité du territoire soviétique". Ceci signifie que ces fusées d'un rayon d'action limité, disposées sur des bases américaines à l'étranger pourraient s'opposer aux fusées intercontinentales soviétiques jusqu'au moment où seraient prêtes les fusées américaines du même type.

Telle était donc l'argumentation du Christian Science Monitor.

Les propositions américaines faites jusqu'à la présente session de l'Assemblée générale prévoyaient cependant l'interdiction des seules fusées intercontinentales, laissant de côté la question des bases et d'autres problèmes importants. La question est posée sur le même plan dans les propositions américaines concernant la collaboration internationale dans le domaine de l'espace cosmique, question qui se trouve être soumise à l'examen de l'Assemblée générale.

Dans ces propositions, il est suggéré que la question de l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace cosmique soit séparée de la question du désarmement. Il est suggéré également que les mesures prises en matière d'utilisation pacifique de l'espace cosmique soient complètement tenues en dehors du cadre du désarmement. Il est facile de voir que le sens véritable de cette proposition américaine consiste à interdire complètement ou tout au moins à placer sous contrôle l'utilisation des fusées balistiques intercontinentales qui, à titre de représailles et dans ce cas seulement, ne pourraient être utilisées contre des objectifs situés en territoire américain; les Etats-Unis garderaient cependant à leur disposition les bases militaires dispersées sur les territoires étrangers, loin des rivages américains et proches des frontières soviétiques, qui seraient utilisées pour l'envoi des fusées dont disposent les Etats-Unis ainsi que pour la mise en place de l'aviation de bombardement américaine. Tout ce dispositif tend, bien entendu, à continuer à menacer impunément la sécurité de l'Union soviétique et des autres Etats épris de paix.

Il va de soi que le Gouvernement de l'Union soviétique ne saurait accepter une telle manière d'aborder le problème car elle ne tient pas compte des nécessités de la sécurité de l'Union soviétique et des pays amis. Il est indispensable de trouver une solution qui assure d'une manière égale la sécurité des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique et de tous les autres pays.

L'Union soviétique, qui s'est lancée dans des travaux pacifiques de dimensions extraordinaires, n'a l'intention d'attaquer personne. Elle mène une politique absolument pacifique. Elle est disposée à conclure un accord comportant interdiction de l'utilisation militaire de l'espace cosmique et de l'envoi de fusées, sauf de celles qui seraient lancées dans le cadre d'un accord international. Un tel accord devrait aussi prévoir la liquidation des bases militaires étrangères existant sur le territoire d'autrui et, en particulier, dans le Proche-Orient et en Afrique du Nord.

Il est absolument évident que la conclusion d'un tel accord serait de l'intérêt de l'Union soviétique comme des Etats-Unis d'Amérique. Il n'octroierait des avantages militaires ni à l'un ni à l'autre de ces pays. Au contraire, il aurait pour effet de renforcer la sécurité de tous les Etats.

Quant aux pays sur le territoire desquels sont disposées des bases militaires américaines, il n'est pas douteux qu'ils y gagneraient plus que les autres encore, étant donné que la liquidation de ces bases militaires supprimerait le danger mortel qui, en cas de guerre, pourrait menacer les populations de ces pays. En outre, un accord de cette nature augmenterait leur sécurité nationale.

La mise au point de la fusée balistique intercontinentale représente un progrès scientifique et technique considérable. Déjà on envisage la création de fusées cosmiques encore plus puissantes qui, dans un avenir rapproché, pourraient franchir les énormes distances qui séparent la terre des autres planètes. Ce progrès ne peut être arrêté; il est d'ailleurs dans l'intérêt de l'humanité.

La tâche des hommes politiques, à notre avis, n'est pas de mettre des obstacles sur la voie du progrès scientifique et technique, mais bien plutôt de le diriger vers des fins pacifiques de sorte que les fusées intercontinentales, et les autres d'ailleurs, soient employées, non pas à la destruction du genre humain, mais à des recherches d'ordre pacifique dans l'espace cosmique.

La délégation de l'Union soviétique estime que la conclusion de l'accord qu'elle envisage améliorerait considérablement le climat international et faciliterait la solution d'un grand nombre de problèmes, celui du désarmement en tout premier lieu. Elle ouvrirait la voie à une large collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique et faciliterait l'étude, par les savants de tous les Etats, des problèmes relatifs au cosmo.

L'année dernière, les Etats-Unis ont déclaré que la question de l'utilisation militaire de l'espace cosmique devait être réglée dans le cadre général du désarmement. A la présente session, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a dit, en séance plénière de l'Assemblée générale, que nous ne devons pas attendre un accord complet sur le désarmement pour prendre des mesures telles que l'utilisation de l'espace cosmique permette l'augmentation du bien-être de l'humanité.

En séparant la question de l'utilisation de l'espace cosmique des autres problèmes relatifs au désarmement, les Etats-Unis d'Amérique veulent probablement conserver les bases qu'ils possèdent sur le territoire d'autrui et qui sont équipées de fusées et d'aviation de bombardement; mais ils veulent interdire ou placer sous contrôle les fusées intercontinentales dont dispose l'Union soviétique.

Comme on le sait, la proposition de l'Union soviétique prévoit également la collaboration internationale dans l'étude de l'espace cosmique, en tant que partie du problème général de l'utilisation pacifique de cet espace. En effet, la seule question de la collaboration ne suffit pas à résoudre le problème auquel nous avons à faire face.

La collaboration internationale en vue de l'étude de l'espace cosmique s'effectue de manière fort heureuse dans le cadre de l'année géophysique. Cependant, l'ordre du jour de l'Assemblée comprend non seulement la question de la prolongation des études cosmiques dans le cadre du programme de l'année géophysique mais encore la question plus large de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique. C'est là un problème beaucoup plus compliqué que celui de l'extension de la collaboration internationale au sujet de l'étude de l'espace cosmique. C'est

pourquoi les propositions de l'Union soviétique prévoient toute une série de mesures qui tiennent compte également des nécessités de la sécurité des parties et dont la mise à exécution assurerait l'utilisation de l'espace cosmique à des fins exclusivement pacifiques. Par ailleurs, il est clair que les propositions des Etats-Unis ne correspondent pas à cet objectif. Un accord sur la collaboration scientifique internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace cosmique ne peut et ne doit pas remplacer la solution du problème essentiel, qui est celui de l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires et de la liquidation des bases militaires étrangères établies sur le territoire d'autrui. Cette question demeure et il faut qu'on la résolve en tenant compte de la nécessité d'assurer de manière égale la sécurité de tous les Etats.

Si les Puissances occidentales n'ont en vue que la paix et la sécurité internationales, si elles veulent sincèrement l'utilisation de l'espace cosmique à des fins exclusivement pacifiques, elles ne peuvent manquer d'appuyer les propositions de l'Union soviétique. Mais si les Etats-Unis d'Amérique, pour telle ou telle raison, ne sont pas disposés à régler actuellement la question de l'interdiction effective d'utilisation militaire de l'espace cosmique et celle de l'interdiction de bases militaires sur le territoire d'autrui, ils doivent le déclarer ouvertement et ne pas essayer de remplacer une question par une autre. Le problème essentiel, que l'Union soviétique demande aux Nations Unies de résoudre, est la recherche d'une solution effective et radicale du problème de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique et de la liquidation des bases étrangères sur le territoire d'autres pays. Entre ces deux aspects du problème, il y a un lien inéluctable.

La question de l'utilisation pacifique de l'espace cosmique doit être examinée en même temps que le problème de la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire d'autrui accompagnée, dans le cadre des Nations Unies, d'un système de contrôle destiné à assurer l'exécution des mesures prises dans ce domaine.

En présentant à l'Assemblée générale l'examen de ce problème, la délégation de l'Union soviétique estime que les Nations Unies ne doivent pas perdre de temps, car le temps est précieux. Il convient qu'à la présente session elles prennent une décision qui garantirait, sur une base d'égalité, la sécurité de tous les Etats. C'est à cette fin que répondraient la solution de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins exclusivement pacifiques et la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire d'autrui. Une telle manière d'aborder le problème ouvrirait de vastes perspectives à une collaboration internationale fructueuse en matière d'utilisation de l'espace cosmique à des fins pacifiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole afin d'exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je me propose de demander demain la parole afin de présenter à la Commission les propositions des Etats-Unis sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, mais j'ai demandé au Président la permission d'user de mon droit de réponse parce que, malheureusement, une fois de plus, le représentant de l'Union soviétique, au lieu de nous soumettre une proposition constructive, a ouvert la discussion en se livrant à une série d'attaques contre les Etats-Unis. Il a non seulement complètement dénaturé la position des Etats-Unis, mais a également donné une fausse interprétation de la situation conformément à ce que je ne peux qu'appeler l'hallucination tragique et malveillante qui semble dominer la pensée soviétique d'aujourd'hui et qui, nous l'espérons, se dissipera un jour.

Il est impossible de prendre à la lettre les remarques soviétiques sur les bases américaines. Comme j'essaierai de le montrer, ces observations révèlent clairement soit l'absence de toute compréhension de la situation véritable, soit l'intention délibérée de tromper la Commission. Je dis cela parce que la vérité est évidente : ces bases ne sont pas étrangères, elles ne sont pas étrangères du tout dans le sens où l'Union soviétique emploie ce mot. Ce sont des bases

acceptées mutuellement en vue de la défense commune - et je souligne le mot "défense" par consentement mutuel - et je souligne aussi le mot "consentement".

La véritable signification d'une base n'est pas de savoir si elle est établie sur le territoire de tel ou tel Etat. Son vrai sens repose sur la question de savoir dans quelles conditions cette base sera utilisée. L'Union soviétique sait qu'aucune des bases à l'établissement desquelles les Etats-Unis ont pris part n'a jamais été utilisée, ne sera jamais employée à des fins d'agression, que l'agression dans notre système de gouvernement est simplement impossible et que tout notre appareil militaire est et doit être destiné entièrement à la défense. L'Union soviétique devrait également savoir que nous ne pensons pas que la force soit le moyen à employer pour résoudre les problèmes mondiaux, moins encore pour permettre au monde de progresser.

L'Union soviétique devrait se pénétrer de notre conviction profonde que notre idéal qui consiste à améliorer et à élever l'humaine condition sans sacrifier les droits et libertés fondamentales de l'homme finira par l'emporter pacifiquement sur le système soviétique qui vise à atteindre ses fins aux dépens des libertés humaines. Voilà ce que nous pensons dans ce pays; il n'est pas un seul Américain qui soit en désaccord avec nous sur ces vérités. Notre mode de vie n'a pas besoin de la force pour triompher; il évolue et grandit parce qu'il fait appel à des sentiments profondément enracinés dans le coeur de l'homme.

Nos bases sont purement défensives parce que, en vertu de notre politique, l'agression est aussi impossible qu'inutile et impensable. Je crois que l'Union soviétique comprend fort bien que ces bases n'ont été créées qu'à des fins de défense, bien qu'elle prétende qu'il n'en est rien. Il est cependant une chose que l'Union soviétique ne comprend pas : c'est que nos bases n'ont été créées qu'avec l'assentiment librement exprimé des pays où elles se trouvent. Nous ne sommes en aucun de ces pays comme l'Union soviétique se trouve chez ses satellites. Liée à eux par des relations de maître à esclave. Dans chacun des cas où nos bases ont été établies sur le territoire d'autres pays, elles ont été édifiées avec l'assentiment de la nation intéressée, conformément à notre politique d'égalité de droits de toutes les parties. C'est ce concept d'égalité que l'Union soviétique, avec son système de domination de fer sur le faible, ne peut comprendre. Nous abandonnerons ces bases dès que nous serons invités à le faire, ce qui, permettez-moi de l'ajouter est totalement opposé à la manière dont l'Union soviétique s'est conduite en Hongrie



Je reviens à ce que je disais au début de cette intervention, à savoir que les remarques du représentant de l'Union soviétique à propos de bases étrangères ne sauraient être prises à la lettre. Ces remarques ne font que dénaturer la situation véritable et que révéler un but soviétique évident, à savoir mettre un terme à l'existence de ces bases afin de détruire la capacité de défense du monde non-soviétique. Qu'arriverait-il au monde non-soviétique s'il réduisait à néant sa capacité de défense? Il est facile de l'imaginer en considérant ce qui se passe chez les pays satellites.

La Charte des Nations Unies dispose expressément que toutes les Nations ont un droit inhérent de légitime défense. En s'attaquant aux accords de sécurité collective du monde libre, l'Union soviétique, en fait, s'attaque à la Charte. Par ses accusations, l'Union soviétique attaque également la conception de souveraineté nationale. La souveraineté en effet comporte le droit et le privilège pour toute nation de s'associer à tous autres Etats amis si elle le désire afin de protéger son indépendance, tout comme elle a le droit de demeurer neutre si elle l'entend. L'Union soviétique voudrait définir le mot "indépendance" dans le sens d'isolement, d'absence de toute aide extérieure. Le monde n'acceptera pas une telle définition. En attaquant les accords de sécurité collective négociés par les Etats-Unis, l'Union soviétique s'attaque essentiellement aux petits pays du monde dont le territoire et les ressources sont limités et qui, de ce fait, ne peuvent assurer seuls la défense de leur souveraineté et de leur indépendance.

L'Union soviétique cherche à séduire ou à effrayer les petits pays en les isolant de leurs voisins. L'Union soviétique ne poursuit d'autre but que de mettre ces petites Puissances à la merci de l'agression soviétique. Rien ne saurait mieux confirmer le dessein souvent proclamé de l'Union soviétique de faire triompher le communisme mondial - ses représentants l'ont d'ailleurs admis - que d'exiger de chaque nation qu'elle s'en remette exclusivement à ses propres ressources et à ses seuls moyens dans la défense contre l'agression directe ou indirecte.

Les buts défensifs et pacifiques des accords de sécurité collective négociés par les Etats-Unis ont été soulignés par le Président Eisenhower lors de son retour de la session de l'OTAN tenue à Paris en décembre 1957. A cette occasion, le

M. Lodge (Etats-Unis)

le Président des Etats-Unis a notamment déclaré :

Chacune des discussions de la Conférence comportait un but fondamental implicite, à savoir la recherche d'une juste paix. Pas une fois, au cours de la semaine, je n'ai entendu manifester la moindre intention agressive. Chacun de nous se préoccupait de développer la nécessaire force spirituelle, économique et militaire de notre alliance défensive. Nous sommes déterminés à tout faire pour qu'il n'y ait plus de guerre, mais nous ne perdrons jamais l'espoir que les hommes du Kremlin finiront eux aussi par comprendre qu'ils ont besoin de la paix et par admettre que nous sommes sincères dans notre volonté de régler équitablement les différends entre l'Orient et l'Occident."

Aucune nation n'a perdu sa souveraineté ou ne l'a restreinte en négociant avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis n'ont jamais asservi aucune nation. Aucun peuple n'a vu sa liberté affectée par la présence de forces américaines. Cette attitude fait ressortir le contraste qui existe avec celle des forces soviétiques en Europe orientale, où règnent d'incroyables conditions de tyrannie et d'oppression. Je dois relever le fait, plus important encore, que les bases des Etats-Unis dans des pays alliés n'ont jamais été utilisées pour diriger une agression contre un tiers. Au contraire, ces bases ont toujours été un bastion de défense pour le pays intéressé. Les exemples d'agression directe et indirecte, au cours des quinze dernières années, font ressortir le fait que ce sont des pays qui n'étaient pas au bénéfice d'un système de protection ou de sécurité collective, qui ont été les victimes. Il n'y avait pas de bases américaines en Grèce, en 1946 et 1947. Voyez ce qui s'est alors produit là-bas. L'attaque en Corée a été déclenchée, en 1950, après l'évacuation des forces américaines. Les Etats-Unis n'avaient pas de bases au Liban. Il n'y avait pas de bases américaines en Hongrie. L'histoire des agressions modernes montre que ce n'est pas là où des forces sont stationnées que la guerre éclate. Au contraire, la guerre a tendance à éclater là où il ne peut y avoir de résistance efficace. Les agresseurs communistes soviétiques ne jettent pas leur dévolu sur ceux qui sont forts et unis, mais ils rôdent dans l'ombre en attendant d'attaquer et de détruire ceux qui sont faibles et isolés.

Le représentant de l'Union soviétique a parlé des dépenses des Etats-Unis pour les fusées. Contrairement à ce que fait l'Union soviétique, nous ne cachons rien. Dans mon pays, les affaires publiques sont conduites au su et au vu de tous. En Union soviétique, où le travail forcé est la loi, il n'est pas nécessaire de dépenser de l'argent pour construire des fusées. La question des dépenses ne se pose même pas. Le représentant de l'Union soviétique devrait l'admettre franchement, plutôt que d'essayer de nous faire croire que nous avons des fusées et que son pays n'en a pas. Nous serions très heureux de diminuer nos dépenses si la menace que représente la nature agressive de l'impérialisme communiste soviétique n'existait pas. Mais tant que cette attitude impérialiste sera maintenue, nous continuerons d'appliquer notre programme de fusées et nous continuerons de faire tout ce qu'il faut pour nous renforcer et pour renforcer le reste du monde.

M. Zorine a dit que nous avons repoussé une offre soviétique au sujet de l'espace extra-atmosphérique. Il se trompe. Nous n'avons rejeté aucune proposition. Nous sommes prêts à discuter. Les Etats-Unis recherchent un accord sur l'interdiction de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires. Cependant, cet accord ne peut résulter que de négociations sobres et réalistes, menées dans un esprit de compréhension de la nature véritable du problème. Cet accord doit prévoir les mesures indispensables à la solution du problème, y compris un système de contrôle. Cessons donc de parler d'interdictions platoniques, qui n'ont aucune signification tant qu'elles ne sont pas assorties de mesures pratiques.

Les Etats-Unis reconnaissent, avec l'Union soviétique, que la question de l'espace extra-atmosphérique constitue l'un des aspects importants du problème du désarmement, et qu'il est urgent de la résoudre. D'ailleurs, je voudrais rappeler que ce sont les Etats-Unis qui ont, les premiers, soulevé ce point, le 14 janvier 1957, au sein de l'Assemblée. J'avais alors moi-même demandé qu'une étude ait lieu. A Londres, en août 1957, le Royaume-Uni, la France et le Canada se sont joints aux Etats-Unis pour inviter l'Union soviétique à s'associer à l'étude des problèmes soulevés par l'établissement d'un système de contrôle efficace pour l'espace extra-atmosphérique. L'Assemblée générale a approuvé cette proposition en novembre 1957.

Le Président Eisenhower a, dans sa lettre du 12 janvier 1957 au Président Boulganine, rappelé combien les Etats-Unis se préoccupent de ce problème. Cette proposition est toujours valable, ainsi que je l'ai clairement indiqué lors de mon intervention du mois dernier sur la question du désarmement. Malheureusement, l'Union soviétique n'a pas encore répondu. Il faut accomplir le premier pas. Pour ce faire, nous n'attendons que de voir l'Union soviétique nous indiquer que la voie qui doit conduire à une solution est ouverte.

M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais dire quelques mots encore à la suite de la déclaration assez nerveuse que vient de faire M. Lodge. Je suppose que l'intervention qu'il se propose de faire demain sur le fond de la question méritera davantage de retenir notre attention. Il nous a dit, en effet, que le représentant de l'Union soviétique a, dans sa déclaration, dénaturé la position américaine et que par conséquent la délégation des Etats-Unis désirait rétablir les faits. Nous aurons alors, je pense, la possibilité d'étudier la position américaine et de l'évaluer sur ses mérites.

Je ne désire donc pas parler ici de la question de fond mais répondre simplement en quelques mots à la déclaration de M. Lodge. Répondant à notre intervention, qui portait sur le problème inscrit à l'ordre du jour, le représentant des Etats-Unis a adopté un ton qui montre que son gouvernement sent certaines faiblesses dans sa position. Je n'en veux pour preuve que le fait que la presque totalité de la déclaration de M. Lodge a porté sur ces points faibles. Ces points faibles sont représentés, précisément, par l'existence de bases américaines sur le territoire d'autrui. C'est sans doute ce qui explique le ton nerveux de la réaction de M. Lodge. Les observations qu'il vient de faire prouvent qu'il n'existe aucun argument sérieux en faveur du maintien de ces bases américaines. Rien de ce qu'il n'a dit ne saurait être retenu comme une argumentation sérieuse. M. Lodge a toujours tenté de nous persuader que les bases américaines en territoire étranger ont un caractère défensif. Personne, dans aucun continent, ne peut se laisser convaincre par une telle raison, alors que ces bases sont situées, on le sait, à des dizaines de milliers de kilomètres des Etats-Unis. Le représentant des Etats-Unis ne parviendra pas à nous convaincre du caractère défensif de ces bases, alors même que les citoyens américains et la presse américaine s'interrogent, à ce sujet. Certains journaux se demandent : "Pourquoi avons-nous donc des bases militaires à des milliers de kilomètres de notre territoire, en Extrême-Orient, en Afrique, en Europe? Pourquoi devons-nous y maintenir des troupes? Ces bases, situées à des milliers de kilomètres de chez nous, peuvent-elles être véritablement considérées comme des bases défensives?" Aucune réponse n'a pu être, même du côté de la délégation américaine, donnée à cette question.

Il s'agit donc là, incontestablement, d'un point faible de la position des Etats-Unis. D'où la réaction du représentant des Etats-Unis.

M. Lodge a en outre déclaré : "Nous quitterons ces bases dès qu'on nous le demandera". Mais le représentant des Etats-Unis sait fort bien, comme tous les membres de la Commission, qu'il n'est pas si facile pour les pays sur le territoire desquels ces bases sont situées de présenter cette exigence aux Etats-Unis d'Amérique.

M. Lodge a parlé de la politique suivie par l'Union soviétique dans certains pays. Je suis persuadé que ces pays sauront répondre eux-mêmes aux allégations de M. Lodge. Mais M. Lodge nous dit que les Etats-Unis évacueraient les bases étrangères où ils entretiennent des forces aussitôt que les pays intéressés en exprimeraient le désir. C'est peut-être l'occasion de rappeler l'épopée récente du débarquement de troupes américaines au Liban. Lorsqu'il était occupé, le Liban était-il en mesure d'exiger le départ des troupes américaines? Chacun sait ce qui s'est passé. Nous avons consacré à ce problème une session extraordinaire d'urgence. Nous avons vu combien difficile était la position des petits pays arabes au moment où les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont débarqué des forces respectivement au Liban et en Jordanie. On se rend compte qu'il n'était pas particulièrement aisé, pour le Gouvernement libanais, de demander aux forces américaines de quitter le pays. Après que l'Assemblée générale, à l'unanimité, eût recommandé le retrait des forces américaines, il fallut des pressions répétées pour assurer ce retrait.

Mais que dire de la situation des petits pays sur le territoire desquels sont aménagées les bases américaines et celles de l'OTAN. Chacun comprend que les Etats-Unis ne retireront leurs forces du territoire de ces pays que lorsqu'ils le jugeront bon ou lorsque l'opinion publique mondiale, notre forum, les y contraindra. Alors seulement les Etats-Unis retireront leurs troupes, qui ne servent aucune fin défensive puisque stationnées à des milliers de kilomètres des rives américaines.

Telles sont les brèves observations que j'ai cru devoir formuler à ce stade du débat. J'attends patiemment l'exposé détaillé de la position américaine sur la question de l'espace cosmique. Après quoi, il nous sera possible de l'analyser.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :  
Je dirai simplement au représentant soviétique, chez lequel ma déclaration précédente paraît avoir provoqué quelque nervosité, qu'aucune force américaine ne se trouve plus au Liban. Il y a deux ans, les Nations Unies ont adopté une résolution sur la question hongroise; les troupes soviétiques continuent d'oppresser ce petit pays. Tels sont les faits? La résolution adoptée à l'unanimité par les Nations Unies, sur la question libanaise, correspondait en tous points au projet de résolution qui avait notre appui. Le projet de résolution soumis par l'URSS,

à la même session, condamnant les Etats-Unis pour leur action au Liban, ne put obtenir un nombre de voix appréciable et dut être retiré de façon humiliante. Il est toujours bon de rappeler les faits.

M. de LEQUERICA (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Je prends brièvement la parole, en qualité de représentant d'un pays qui, dans le libre exercice de son indépendance, a passé un accord avec les Etats-Unis d'Amérique pour l'établissement, sur son territoire, de bases défensives.

Lors de ces négociations, j'avais l'honneur d'être Ambassadeur à Washington. Elles furent interminables et durèrent, si je ne me trompe, près de dix-huit mois. Comme, à ce moment, on parvenait enfin à l'Armistice de Panmunjon, qui avait demandé des pourparlers sans fin, le personnel du Département d'Etat, à Washington, disait, avec ironie, de nos propres négociations, qu'elles étaient le Panmunjon espagnol! Tous les détails furent étudiés : possibilités d'incidents, liberté de déplacement, etc.

Je ne m'illusionne nullement sur l'importance stratégique des bases américaines en Espagne. Quoi qu'il en soit, je tiens à porter témoignage que le Gouvernement espagnol a pris toutes les précautions compatibles avec sa dignité et son indépendance et que le Gouvernement des Etats-Unis, avant d'établir ces bases défensives, a marqué à l'Espagne toute la considération due à un pays libre. A cet accord, nous continuons de souscrire (et je suis sûr que s'il nous plaisait de le dénoncer, les Etats-Unis n'opposeraient aucune résistance) parce que, dans l'état actuel du monde, nous avons ainsi le sentiment de contribuer au maintien de la paix contre l'esprit agressif de l'Union soviétique, esprit agressif qui, à un moment donné, se manifestait plus ouvertement qu'en ce moment où l'Union soviétique a recours à d'autres formules, plus humaines pour s'attacher à la gigantesque comédie de l'interdiction des armes atomiques.

L'Espagne ne se considère pas comme étant au-dessus de la mêlée. Elle n'est pas en faveur des positions intermédiaires. Elle est du côté de la défense de la civilisation occidentale. Voilà pourquoi, dans le libre exercice de ses droits, elle a conclu avec les Etats-Unis d'Amérique un accord pour l'établissement sur son territoire de bases défensives.



De nos jours, les préoccupations défensives s'arrêtent-elles aux frontières immédiates? Ne vivons-nous pas à l'ère des roquettes, des engins téléguidés? Ne faut-il pas organiser des bases de défense à des milliers de kilomètres? C'est dans cet esprit qu'a été conclu entre l'Espagne et les Etats-Unis, en toute liberté, un accord qui sauvegarde notre indépendance, que nous pouvons dénoncer à tout instant, ce que nous avons garde de faire parce que nous croyons que nous contribuons à éviter au monde un grand péril.

L'Union soviétique parle avec dédain des pays qui passent des accords avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous nous bornons à offrir le témoignage de notre pleine indépendance. Nous nous unissons à ceux qui, dans notre esprit, représentent les plus grandes garanties du maintien de nos libertés.

M. PETER (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Je serai très bref. Les membres de la Commission se souviendront que, lors de nos discussions sur le problème coréen, le représentant des Etats-Unis, se voyant dans l'impossibilité de dire d'une manière concrète comment notre résolution parviendrait à Pyongyang, à utilisé comme arme, l'argument de la question hongroise. A nouveau, aujourd'hui, se trouvant dans une position difficile pour défendre les bases militaires établies en pays étranger, le représentant des Etats-Unis s'est servi de cette arme.

Je dois dire que le peuple hongrois n'a pas besoin de la protection de la délégation des Etats-Unis. Ce n'est que par un jeu cynique dans le cadre de la guerre froide que la question hongroise est sans cesse soulevée; le seul arbitre compétent sur cette question est le peuple hongrois et ce peuple donnera à ce jeu cynique la réponse qui convient.

M. PINOCHET (Chili) (interprétation de l'espagnol) : En écoutant les dernières interventions, je commençais à me demander si nous nous occupions vraiment de la question de l'espace extra-atmosphérique ou d'une autre. Je m'efforcerai de revenir à l'examen du point de l'ordre du jour que nous devons traiter au cours de notre séance.

Si les Nations Unies avaient abordé, il y a quelques années, l'étude du contrôle de l'espace extra-atmosphérique, leurs travaux auraient pu paraître prématurés et peu sérieux; elles avaient d'autres problèmes internationaux plus urgents à régler. La possibilité de lancer des satellites fabriqués par l'homme dans les espaces extra-terrestres ou, pour employer une expression plus précise, dans l'espace extra-atmosphérique, était une question réservée aux spéculations des membres des sociétés astronautiques ou à l'oeuvre silencieuse d'une poignée de scientifiques. Ni les juristes, ni les hommes politiques ne s'occupaient de ce problème. Soudain, tout a changé. La date précise de cette évolution est le 4 octobre 1957, jour où, pour la première fois dans l'histoire, l'homme réussit à envoyer dans l'orbite de la terre et à maintenir dans les régions extra-atmosphériques, un satellite artificiel de la terre. L'Union soviétique a le mérite d'avoir ouvert cette étape de l'histoire humaine que l'on connaît comme l'ère interplanétaire.

M. Pinochet (Chili)

Cet exemple fut rapidement suivi par les Etats-Unis. Dans un louable effort, les Etats-Unis ont aujourd'hui démontré qu'il est possible de placer un satellite dans l'orbite terrestre. Maintenant les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent d'atteindre la lune et même d'envoyer des fusées dans d'autres planètes du système solaire.

Il a été dit, à juste titre, que, jusqu'à un passé récent, l'astronautique n'était pas une science et qu'elle n'était qu'un acte de foi. Cette étape est aujourd'hui franchie. Aujourd'hui, nous pouvons parler, sans que cela ait rien d'extraordinaire, des préparatifs de navigation spatiale; nous pouvons parler d'orienter les recherches scientifiques des hommes civilisés dans des domaines qui, hier encore, n'étaient parcourus que par les écrivains de fiction scientifique.

Avant de passer à l'aspect juridique ou politique du sujet qui nous occupe - utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques - il est bon de résumer la situation réelle sur cette question.

En ce moment, plusieurs satellites fabriqués par l'homme sillonnent l'espace extra-atmosphérique à une vitesse approximative de 18.000 milles par heure, c'est-à-dire, à la vitesse nécessaire pour lutter contre la force de gravitation de la terre et se maintenir à une distance constante de notre planète. La zone où circulent ces satellites est appelée "esosphère"; elle est située à une distance supérieure de 300.000 milles de la terre. Cette limite, au sujet de laquelle les opinions sont divergentes, est considérée par certains comme la limite de l'atmosphère terrestre; au-delà de cette distance, il ne reste plus que quelques traces d'air et l'espace extra-atmosphérique ou interplanétaire commence. Si, au lieu de donner à la fusée une vitesse de 18.000 milles par heure, on peut lui imprimer une vitesse de 25.000 milles par heure, la fusée échappera à la gravitation terrestre; le satellite artificiel pourra se déplacer dans l'espace interplanétaire à la recherche d'une cible qui, pour le moment, est limitée à la lune, dont la distance par rapport à la terre est de 240.000 milles et peut être franchie en deux ou trois jours de navigation spatiale. Le tiers de cette distance, environ 80.000 milles a été couvert il y a quelques semaines par la fusée nord-américaine le "Pionnier"; c'est la fusée fabriquée par l'homme qui, jusqu'à présent se soit éloignée le plus de notre planète. Il est certain que, dans quelque temps, l'homme

arrivera à placer des fusées dans l'orbite de la lune ou même à envoyer des fusées sur la lune. Parmi les planètes faisant partie du système solaire, Mars et Vénus sont considérées comme les prochaines escales de cette aventure humaine. Contrairement à la lune, ces deux planètes sont entourées d'une atmosphère à peu près semblable à l'atmosphère terrestre ce qui rendra plus facile l'arrivée des fusées.

J'arrête ici mon résumé des possibilités. Il en ait qui pense que ces possibilités ne deviendront pas des réalités avant l'an 2.000. Bien que je sois certain que les générations futures trouveront un jour le système solaire bien petit et voudront en sortir pour visiter les autres systèmes solaires de la Voie lactée, qui comprend des millions d'étoiles, et comme, d'autre part, les astronomes pensent qu'il y au moins 40 millions de systèmes semblables à la Voie lactée, vous comprenez ce qui est réservé à ces générations futures.

J'ai trouvé ces renseignements dans une étude extrêmement sérieuse, le rapport présenté le 26 mars 1958 au président Eisenhower par la Commission scientifique technique dont M. James Killian est le Président. Plusieurs hommes de science, comme par exemple M. Werner von Braun et les techniciens de nationalité soviétique, confirment que ces projets de déplacement dans l'espace sont réalisables.

Les hommes se lanceront dans ces aventures spatiales pour des raisons très diverses. Ils le feront, tout d'abord, par esprit d'aventure, et aussi pour des raisons de prestige national et des raisons de recherche scientifique. Il est certain que les résultats scientifiques de ces aventures constitueront l'aspect positif de ces activités. Les satellites artificiels fournissent aux savants du monde entier, des données d'un grand intérêt en ce qui concerne la connaissance de l'énergie solaire, du champ magnétique de la terre, des courants électriques, de la gravitation de la terre, des météorites, des rayons cosmiques, etc.

En ce qui concerne la météorologie, les satellites artificiels atteignant les couches élevées de l'atmosphère pourront avoir une très grande importance. Il suffira de rappeler que les stations météorologiques terrestres ne peuvent étudier que 10 pour 100 de l'atmosphère et de ses phénomènes. N'oublions pas non plus les enseignements que nous fourniront les satellites sur la configuration et les dimensions exactes de notre planète, sur les effets de l'absence de la gravitation terrestre sur les fonctions psychologiques et physiologiques de l'organisme humain. Cette connaissance facilitera également la télégraphie sans fil et la télévision intercontinentale.

Si, au nom de l'humanité tout entière, il faut rendre hommage aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union soviétique des efforts remarquables qu'ils ont faits pour conquérir l'espace extra-atmosphérique, nous ne devons pas oublier pour autant que c'est le Conseil international des associations scientifiques qui a rendu possible cette initiative en incluant dans l'ordre du jour du programme de l'année géophysique internationale le point relatif au lancement des satellites. Les hommes de science sont à l'avant-garde du progrès et chaque jour ils nous permettent de connaître des faits nouveaux que l'homme, jusqu'à présent, considérait comme en dehors de ses possibilités d'enquête.

Mais la vie est un tout compliqué et certains problèmes commencent à se poser que seuls des juristes et des hommes politiques pourront résoudre. Le premier de ces problèmes et le plus important, qui se pose déjà dans le présent et non pas dans l'avenir, est le problème suivant : A qui appartient l'espace extra-atmosphérique? Avant de répondre à cette question, il est bon de rappeler qu'aux termes de la Convention de Paris de 1919 et de la Convention de Chicago de 1944, on a reconnu la souveraineté de chaque Etat sur son espace aérien. L'article premier de la Convention de Chicago est ainsi conçu :

"Les Etats contractants reconnaissent que chaque Etat exerce une souveraineté complète et exclusive sur l'espace aérien qui se trouve au-dessus de son territoire."

Comme il n'est pas indiqué de limites physiques à cet espace aérien, on est obligé de conclure qu'il s'étend à l'infini, tout au moins en théorie. Dans la pratique, en effet, aucun Etat ne pourra raisonnablement revendiquer la souveraineté sur un tel espace. La solution pourrait donc consister en une limitation de

l'espace atmosphérique national à une hauteur déterminée, que l'on pourrait fixer par exemple entre 300 et 600 milles. On reconnaîtrait que l'espace extra-atmosphérique, au-delà de cette limite, est res extra commercium susceptible d'être utilisé par toutes les nations. Il faudrait donc modifier dans ce sens les termes de l'article premier de la Convention de Chicago.

Récemment la pratique internationale a confirmé ce principe de la libre utilisation de l'espace extra-atmosphérique. En effet, ni les Etats-Unis, ni l'Union soviétique n'ont demandé l'autorisation de quiconque pour lancer leurs satellites et à ma connaissance aucun gouvernement n'a protesté.

Nous en arrivons maintenant au deuxième problème : Peut-on rendre l'espace extra-atmosphérique accessible à tous sans limite comme cela se fait pour la haute mer? Je crois que la réponse doit être négative car le caractère de l'espace extra-atmosphérique est très spécial et bien différent de celui de la haute mer. En effet, n'oublions pas que l'humanité ne pourrait vivre en sécurité si des aéronefs extra-atmosphériques nous survolaient. Il faut donc aboutir à la conclusion nécessaire que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé seulement sous contrôle international et uniquement à des fins pacifiques. Certains auteurs de droit international tendent à penser que le contrôle de l'espace extra-atmosphérique ne devrait pas s'exercer jusqu'à l'infini mais simplement sur une zone intermédiaire. Au-delà de cette zone intermédiaire, l'espace interplanétaire serait absolument libre.

En résumé, trois zones seraient ainsi créées : la première qui serait une zone nationale au-dessus de chaque Etat; la seconde qui serait une zone commune contrôlée; la troisième qui serait absolument libre.

La troisième question qui se pose et dont il faut prévoir la solution dans un délai beaucoup moins lointain que les membres de la Première Commission ne pourraient le croire est la suivante : Est-ce que la lune et les autres planètes de notre système solaire seront déclarées d'utilisation commune ou seront-elles considérées comme res nullius, c'est-à-dire susceptibles d'appropriation par un Etat quelconque? La réponse n'a aujourd'hui qu'une importance purement académique mais c'est cependant un des sujets qui devra faire l'objet d'une solution avant longtemps.

Il faut en effet que cette question du premier occupant soit résolue avant que des partisans de la souveraineté nationale ne viennent s'y opposer au moment de l'occupation de la lune ou d'une autre planète.

En même temps que les problèmes juridiques, nous avons des problèmes politiques qui sont étroitement liés aux précédents et en particulier la question du contrôle de l'espace extra-atmosphérique. Les deux catégories de problèmes doivent être étudiées parallèlement et il est probable que la solution du premier ordre de problèmes contribuera à la solution de l'autre. En toute logique, il faudrait confier le contrôle de l'espace extra-atmosphérique à un organisme créé dans le cadre des Nations Unies ou dépendant d'elles. Des juristes versés dans le droit international en ont manifesté le désir et ont appuyé ce désir par d'habiles arguments. A ce stade initial, il suffirait au comité spécial de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique que plusieurs délégations désireraient créer, de compiler le plus grand nombre possible de renseignements sur tous les aspects du problème. Ces renseignements et ces informations seront très compliqués en matière de contrôle. A part ce que je viens de dire, je crois qu'il serait utile, maintenant ou dans l'avenir prochain, de confier l'étude des aspects juridiques de la question à la Commission du droit international. Celle-ci pourrait contribuer à la solution d'une partie considérable du problème avec l'aide et les conseils techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Union internationale des télécommunications, du Conseil international des associations scientifiques et des associations d'astronautique internationales.

Rarement dans le passé, la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, a eu à s'occuper d'un problème aussi important et aussi intéressant que celui qui nous occupe aujourd'hui. Cet état de choses doit être reconnu tout spécialement par les deux grandes Puissances dont les efforts magnifiques ont permis de repousser les limites de l'activité de l'homme au-delà des limites de notre planète.

M. Pinochet (Chili)

En effet, sans la coopération étroite et amicale des techniciens des Etats-Unis et de l'Union soviétique, il ne sera pas possible d'aboutir à un accord dans ce domaine complexe. Des progrès appréciables ne seront jamais obtenus si l'on veut lier cette question à d'autres problèmes restés jusqu'à présent sans solution.

A en juger par les déclarations réitérées du président Eisenhower et du Premier Ministre Khrouchtchev, il semble que d'excellentes dispositions existent pour négocier des accords sur le contrôle des activités dans l'espace extra-atmosphérique.

Les savants des deux pays ont manifesté leur volonté de coopérer. Dans le numéro de juillet 1958 de la revue USSR, on peut lire, à la page 3, ce qui suit :

"L'exploration commune de l'espace par des citoyens soviétiques et nord-américains réserve dans l'avenir des possibilités nouvelles de combiner l'expérience et la connaissance humaines dans un effort commun de la plus grande importance. Les hommes de science soviétiques nourrissent l'espoir fervent que ces possibilités se traduiront en réalités."

Je ne vois pas de difficultés insurmontables à ce que ces excellentes dispositions manifestées par les savants s'étendent également aux hommes politiques. Entre temps, espérons que l'espace extra-atmosphérique sera un motif d'union pour les gouvernants et non une nouvelle pomme de discorde entre les grandes Puissances.

Une personnalité révérée du monde entier, le pape Pie XII, avait déjà exprimé cet espoir à l'occasion du VIIème Congrès international d'astronautique, en septembre 1956, à Rome, en déclarant :

"Les explorations les plus audacieuses de l'espace ne seront qu'un nouveau sujet de discorde pour les hommes si, parallèlement, on ne fait pas un effort de réflexion morale plus profonde et si l'on n'adopte pas une attitude de dévouement plus constant à l'égard des intérêts supérieurs de l'humanité."



M. AMBROSINI (Italie) : La délégation italienne a demandé à intervenir dans la discussion concernant les espaces cosmiques parce que, de même que d'autres délégations, elle estime que le problème de leur exploration et de leur utilisation éventuelle revêt un intérêt extrême pour l'humanité tout entière. Elle estime également que l'étude de ce problème par les Nations Unies est désormais devenue urgente, afin d'éviter que cette nouvelle activité humaine ne prenne des directions différentes ou arbitraires, dont quelques-unes pourraient entraver, au lieu de faciliter, l'utilisation de ces espaces cosmiques, voire la détourner à des fins dangereuses.

La délégation italienne est convaincue qu'il est du devoir de tous les Etats de coopérer spontanément et étroitement en cette matière. Partant, elle déclare, dès le début même de son intervention, que l'Italie est prête à le faire.

Ceci dit, la délégation italienne prend la liberté d'exposer, d'une manière objective, en se plaçant au-dessus de la mêlée, comme l'a dit le représentant de l'Espagne, sa conception du problème et de quelques-uns de ses aspects les plus urgents, à l'examen et à la solution desquels les Nations Unies peuvent hautement contribuer.

L'Année géophysique internationale a inauguré l'ère de la conquête des espaces cosmiques ou interplanétaires. Fort heureusement, les premières tentatives d'atteindre et d'explorer ces espaces ont eu l'assentiment de tous les Etats. En effet, un accord tacite et unanime s'est manifesté afin de permettre, au cours de l'Année géophysique, le lancement et la circulation de fusées et de satellites artificiels survolant, pratiquement, tous les territoires des Etats, sans qu'une seule protestation ait été élevée pour dénoncer une violation de leur souveraineté.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques et, immédiatement après, les Etats-Unis d'Amérique, ont obtenu, dans ce domaine, d'heureux résultats. Ils ont pu mettre en orbite les Sputniks et les Explorers, dont les signaux radio-électrique ont déjà permis de recueillir des données fondamentales pour l'exploration ultérieure des espaces cosmiques, notamment en ce qui concerne l'épaisseur de la couche ionisée dont les radiations pourraient être fatales aux êtres humains.

Bien entendu, nous en sommes encore à un stade expérimental et peut-être rudimentaire - je m'excuse d'utiliser ce terme - de cette nouvelle conquête du génie humain. Par conséquent, il n'est pas encore possible de prévoir d'une manière

M. Ambrosini (Italie)

concrète quels pourront être les résultats pratiques - à part l'utilité scientifique que l'homme pourra en tirer. Il n'est pas encore possible de prévoir si d'autres corps célestes qui pourront être atteints seront plus ou moins aptes à la nature physique de l'homme et si quelques-uns d'entre eux sont peuplés d'être pensants et organisés en communautés, avec lesquels l'homme pourrait entrer en rapports et, éventuellement, en opposition.

Néanmoins nous nous trouvons déjà en présence d'une nouvelle technique qui, en appliquant les lois de la mécanique céleste, permettra à l'homme de voler et de circuler parmi les astres, c'est-à-dire de faire - pour employer un mot à la mode - de l'astronautique.

Il s'agit d'une science et d'une pratique qui en sont encore à leurs débuts, mais la technique - cela ne fait pas de doute - progressera et réussira à résoudre les problèmes innombrables que pose l'astronautique; elle sera aidée, à cette fin, par l'utilisation future de l'énergie atomique en tant que force propulsive.

Il est toutefois un aspect de la question qui suscite des préoccupations et qui peut empêcher ou retarder des succès ultérieurs : il s'agit de l'énorme charge financière que cette nouvelle activité humaine entraîne - le représentant de l'Union soviétique a parlé de milliards de dollars, mais nous ne savons pas quel est le montant de l'autre côté - et qui, paraît-il, a jusqu'à présent empêché ou déconseillé des pays à l'avant-garde de la technique de rivaliser avec l'Union soviétique et les Etats-Unis dans le lancement de satellites artificiels.

Ce sont là des difficultés techniques et économiques qui pourraient, par ailleurs, être plus aisément surmontées si une coopération étroite et spontanée s'établissait entre tous les Etats, pour le plus grand avantage de l'humanité.

J'ai mentionné jusqu'à présent, de manière synthétique, les problèmes les plus immédiats et les plus ardues que posent l'astronautique et la conquête des espaces cosmiques.

Mais il y a encore un autre problème sur lequel il convient, dans cette enceinte, de s'arrêter un peu plus longtemps et qui doit être affronté aussitôt que possible, un problème non moins grave que le problème technique ou le problème financier, car s'il n'est pas abordé et résolu d'une manière adéquate, il peut retarder et troubler tout progrès dans ce domaine nouveau et génial de l'activité humaine.

Je fais allusion à la nécessité de déterminer la nature juridique de l'espace cosmique et, par conséquent, les moyens, les modes et les limites - je souligne : les limites - éventuels de son utilisation. Je sais gré au représentant du Chili qui m'a donné l'occasion d'aborder cet aspect de la question.

C'est un problème dont les juristes se sont déjà emparés et à juste titre, car toute nouvelle activité humaine qui crée des intérêts et qui, par conséquent, peut entraîner des différends, doit trouver sa réglementation juridique équitable et rationnelle, sous peine de confusion et d'anarchie.

Il en a été ainsi - pour mentionner l'exemple le plus proche du nôtre, avec lequel il semble jusqu'à un certain point se confondre - de l'aviation qui est, elle aussi, la science et la pratique du vol humain.

Quelqu'un a dit à ce sujet que les règles juridiques déjà en vigueur pour l'aviation peuvent servir également, en grande partie, pour l'astronautique, sauf des normes accessoires d'adaptation aux particularités de cette dernière.

M. Ambrosini (Italie)

Il s'agit là d'une opinion simpliste car, d'une part, les développements ultérieurs de l'aéronautique ne sont pas encore connus et, d'autre part, le problème primordial et fondamental en cette matière - celui de la souveraineté des Etats - peut se poser d'une manière nettement différente que pour l'aviation conventionnelle.

Or si l'on ne veut pas accepter l'avis de quelques rares écrivains, selon lequel, lorsque les Conventions internationales de Paris de 1919 et de Chicago de 1944 établissent que chaque Etat a la souveraineté de l'espace aérien situé au-dessus de lui, elles entendent que cette souveraineté arrive usque ad sidera, à l'infini, les deux problèmes peuvent ou doivent être résolus d'une manière différente. Il me paraît que le représentant du Chili a adopté cette opinion, c'est-à-dire que la souveraineté des Etats arrive jusqu'à l'infini.

Mais cette opinion est, à juste titre, repoussée par la plupart des juristes, car elle contraste singulièrement avec la lettre de ces Conventions, dont les auteurs ne pouvaient évidemment avoir présent à l'esprit que l'espace aérien, étant donné que les machines volantes de leur temps ne pouvaient se soutenir et circuler que dans la couche d'air - ou atmosphère - qui englobe la terre.

Mais, ayant repoussé cette étrange interprétation et ayant constaté qu'actuellement aucune norme de droit international ne définit la nature juridique de l'espace extra-atmosphérique, les juristes se sont posé la question : quelle est ou quelle peut être la condition juridique de ces hauts espaces? Les Etats peuvent-ils prétendre projeter leur souveraineté au-delà de l'espace aérien et considérer comme leur territoire quelque partie de ces espaces cosmiques?

Les solutions qui ont été nombreuses sont multiples et différentes.

Naturellement, ce n'est pas le lieu ici de les examiner toutes. Aussi nous bornons-nous à mentionner les théories les plus intéressantes, du fait qu'elles sont fondées sur des éléments de nature physique et non pas purement juridique.

Quelques juristes prennent en considération la force d'attraction de la terre et des autres planètes. A cette force se réfèrent, à l'origine de ces profondes études en la matière, le grand juriste américain John Cobb Cooper; à cette force également se réfère l'Argentin Carlos Pasini, auteur d'une théorie originale et intéressante - c'est la théorie qu'a adoptée le représentant du Chili; et, plus récemment, à la même force se réfère un savant italien de grande autorité, Arturo G. Crocco, de qui nous allons soumettre à la Commission, en temps opportun, une note revêtant un grand intérêt scientifique.

M. Ambrosini (Italie)

Toutes ces théories ont, toutefois, le grave défaut d'inclure dans la souveraineté d'un Etat un "espace" qui n'est jamais fixe, mais qui change sans cesse par l'effet du mouvement de rotation et de révolution de la terre.

Cet "espace" serait, en effet, constitué par une espèce de cône qui, ayant son sommet au centre de la terre, s'élève, à travers les frontières d'un Etat, vers le ciel. De sorte qu'il en résulte - en envisageant la terre dans son ensemble - toute une série de cônes correspondant aux divers Etats, toujours changeant leur position dans l'espace suivant le mouvement de la terre.

Or est-il physiquement et juridiquement possible de concevoir une souveraineté sur un espace qui n'est jamais le même et qui varie rapidement à la vitesse de la rotation de la terre? Certes non, parce que cela mènerait à une conclusion absurde du point de vue cosmographique et juridique.

C'est peut-être pour cette raison que Cooper a abandonné sa théorie primitive et affirme aujourd'hui que la souveraineté des Etats doit s'étendre seulement jusqu'au point où, dans l'espace aérien, peuvent se soutenir et voler les aéronefs conventionnels actuellement employés, en ajoutant à cette zone de pleine souveraineté un espace ultérieur que, sur l'exemple de la mer, il appelle "zone contiguë".

Cependant, cette nouvelle théorie n'a pas trouvé de faveur auprès des juristes soit parce qu'elle est contraire à la lettre de la Convention de Chicago, soit parce qu'on ne voit pas l'utilité de cette "zone contiguë", particulièrement si elle devait s'étendre jusqu'à la limite où existe l'air ou l'atmosphère, c'est-à-dire sur l'espace aérien tout entier.

J'en viens maintenant à parler brièvement de la théorie qui a l'assentiment de la majorité des juristes et qu'on doit accepter comme la plus rationnelle, à savoir la théorie qui limite la souveraineté à l'espace aérien seulement. Tout d'abord - et j'attire ici votre attention - cette théorie est conforme aux Conventions internationales en vigueur. Mais il y a plus. L'atmosphère est un élément intégrant et constitutif de notre planète Terre, d'une nature tellement essentielle que, sans elle, les hommes, les animaux et les plantes ne pourraient vivre.

L'atmosphère, en outre, accompagne toujours la terre dans ses mouvements de rotation et de révolution : elle lui est inséparable.

L'atmosphère, enfin, dont la hauteur est estimée actuellement à environ une centaine de kilomètres de la surface de la terre, est toujours la même dans ses composants.

Il est donc bien logique que l'espace aérien ou atmosphérique, en tant qu'élément intégral et constitutif du territoire, soit considéré par les juristes - ainsi qu'il l'est actuellement - comme territoire des Etats et, partant, soumis à leur souveraineté.

Des considérations à la fois physiques et juridiques justifient donc pleinement cette théorie.

Après avoir ainsi délimité l'extension en hauteur de la souveraineté, il reste toujours à résoudre le problème de la nature juridique des espaces extra-atmosphériques.

A notre avis, étant exclu qu'une souveraineté terrestre sur ces espaces puisse être justifiée, il n'y a d'autre solution que de les considérer comme "res communis omnium", comme une chose appartenant dans son ensemble à tout le monde et dont tout le monde peut librement faire usage, sans que personne ne puisse en occuper aucune partie d'une manière stable, parce que, ce faisant, on empêcherait tous les autres d'en faire le même usage; et lorsque nous disons "tout le monde", nous entendons tous les Etats de la terre et, éventuellement, toutes les autres communautés d'êtres pensants et organisés vivant sur d'autres planètes, s'il y en a bien entendu.

Dans ce sens, notre opinion diffère de celle qui considère les espaces cosmiques comme "res nullius".

Nous sommes opposés à cette conception, car elle permettrait aux Etats de prétendre occuper, à titre permanent et avec des pouvoirs souverains, une partie de ces espaces et les satellites qui s'y trouvent, tels que la lune.

L'intérêt de l'humanité exige que ces espaces soient et restent libres et à la disposition de tous, exception faite des limitations et des contrôles nécessaires qui devront bien être établis pour en permettre l'usage équitable et coordonné, en évitant les abus et les contrastes.

La formule que nous souhaitons à cet égard est "libre usage de l'espace cosmique, sous un contrôle international". Il me paraît que tout le monde ici est d'accord sur cette proposition.

Nous avons parlé jusqu'ici du libre usage de l'espace cosmique et nous avons voulu essentiellement nous référer à ce libre usage pour des fins civiles et pacifiques.

Mais nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait que la qualification des espaces cosmiques comme res communis (ou, pis encore, comme res nullius) permettrait également aux Etats de les utiliser militairement en temps de guerre, ainsi qu'il arrive pour la haute mer. Et voilà que le problème se transforme et que, de juridique qu'il était, il devient politique et que ce changement affecte gravement la solution du problème.

Il est heureux que l'humanité soit consciente du grave danger - futur, sinon actuel - de cet usage qui doit être évité et que l'Assemblée des Nations Unies doit s'efforcer de faire déclarer illicite. Nous estimons en somme que l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires devrait être interdite, et l'Italie se déclare d'ores et déjà prête à se rallier à ce point de vue.

Il n'est pas besoin, dans tous les cas, d'aborder les aspects militaires de cette difficile question, car ils relèvent du problème du désarmement, problème sur lequel, par ailleurs, la délégation italienne s'est déjà prononcée très nettement lors du débat sur ce sujet, et sur lequel l'Assemblée a pris une décision. Nous savons en outre que deux conférences sont en cours à Genève sur ce même problème et nous souhaitons qu'elles puissent aboutir à des décisions substantielles. Il n'y a donc pas lieu de revenir en ce moment sur ces mêmes questions.

La délégation italienne estime que notre Commission est convaincue de l'importance extrême que revêt le problème aujourd'hui à l'examen, et des motifs qui en réclament une solution urgente, motifs qui sont par ailleurs si bien illustrés dans la proposition des Etats-Unis d'Amérique ainsi que dans celle de l'Union soviétique. Il nous semble donc inutile d'insister sur ce point.

La délégation italienne estime en outre que la compétence des Nations Unies pour s'occuper de ce problème ne peut faire de doute et cela non seulement en vue des répercussions militaires qu'il entraîne mais aussi en raison de la nécessité déjà soulignée d'affronter ce problème sur un plan international, avec la coopération de tous les Etats.

Ceci dit, la délégation italienne indique, pour conclure, les mesures qu'à son avis l'Assemblée devrait prendre pour faire progresser les études et les expériences sur les espaces cosmiques, à savoir :

1) Tout d'abord, inviter tous les Etats à retarder la clôture de l'année géophysique, laquelle a donné tant de bons résultats notamment dans notre domaine, sans soulever de divergences; cette clôture devrait être retardée au moins jusqu'à ce que le Comité dont il est question ci-dessous ait terminé ses travaux et soumis ses propositions à l'Assemblée;

2) Créer, ainsi que la délégation des Etats-Unis le propose dans son memorandum, un comité ad hoc, chargé d'entreprendre les études nécessaires et de recommander les mesures spéciales que l'Assemblée pourrait prendre pour s'assurer que les espaces cosmiques soient utilisés seulement à l'avantage de l'humanité tout entière, c'est-à-dire à des fins purement civiles;

3) Charger le dit comité d'étudier spécifiquement les problèmes juridiques qui se posent relativement à l'exploration et à l'utilisation de l'espace cosmique;

4) Recommander que ce comité travaille en liaison étroite avec d'autres organismes ou agences spécialisées, directement intéressés au problème, comme, tout spécialement, l'International Civil Aviation Organization et l'International Telecommunications Union.

Nous nous proposons, avec plusieurs autres délégations, de présenter un projet de résolution sur la base des principes et des propositions que nous venons d'exposer, car nous sommes convaincus que les décisions que l'Assemblée pourra prendre sur cette base constitueront les mesures les plus efficaces pour aborder de façon constructive le problème de la coopération internationale relative à l'utilisation pacifique de l'espace cosmique.

L'Italie envisage avec un extrême intérêt la requête, qui a été avancée de plusieurs côtés, de créer un centre international d'études et d'essais des espaces cosmiques, qui devrait servir non seulement à récolter des informations, à coordonner les programmes des divers Etats en la matière, mais aussi à promouvoir



la culture cosmique - si je puis ainsi m'exprimer - afin de créer la légion d'experts qui est déjà nécessaire aujourd'hui et le sera encore davantage dans un proche avenir, afin d'élaborer et de mener à bonne fin les susdits programmes.

En terminant, je suis heureux de déclarer, au nom de mon gouvernement, que l'Italie apportera à cette fin toute la coopération possible et qu'elle serait bien disposée à accueillir à Rome le centre international en question, s'il était créé sous les auspices des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je n'ai pas d'orateur inscrit pour la séance de cet après-midi. Trois orateurs se sont inscrits pour la séance de demain matin. Il reste encore trois points à l'ordre du jour; nous pourrions donc peut-être envisager la possibilité de clore la liste des orateurs demain à 18 heures. Je ne fais pas une déclaration formelle, mais je vous demande de réfléchir à cette proposition. Ce serait un moyen de stimuler les représentants et de les inciter à participer aux débats.

Puisque personne ne désire prendre la parole cet après-midi, nous serons forcés de supprimer la séance et de la remettre à demain matin, à 10 h. 30.

La séance est levée à 12 h. 55.